

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

LA BAZOGE MONTPINÇON

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2021 à 10 H 00

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER	<input checked="" type="checkbox"/> Patricia DELAUNAY	<input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES
<input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND	<input type="checkbox"/> Jean-François FORGET	<input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET
<input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE	<input checked="" type="checkbox"/> Laure LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT
<input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT	<input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU	<input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD
<input checked="" type="checkbox"/> Stéphane MARCHAND	<input checked="" type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER	<input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT

Secrétaire de séance : Gaëlle rocher

M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory

01 – RESTAURANT LA GOURMANDINE : Désignation d'un architecte

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une annonce a été déposée sur le site safetender pour la consultation d'un architecte pour les travaux du restaurant.

Suite à cette annonce, seuls deux architectes ont déposé un dossier :

- ✓ M. BOULAND Jacques – architecte à FLERS (Orne)
- ✓ M. GENDRY Olivier – architecte à LA BAZOGE MONPTINCON (Mayenne)

M. le Maire précise au Conseil Municipal que l'enveloppe financière des travaux a été fixée à 200 000 € HT. Cette enveloppe comprend les travaux ci-dessous :

- ✓ Remplacement de la véranda,
- ✓ Mise aux normes et agrandissement de la cuisine,
- ✓ Mise aux normes des vestiaires,

Analyse des offres :

M. GENDRY Olivier :

- ✓ Acte d'engagement montant des honoraires **non précisé**

Le dossier technique est succinct.

M. BOULAND Jacques :

- ✓ Acte d'engagement montant des honoraires **12,98 % HT soit 25 960,00 € HT** partagé avec les bureaux d'études JOUAULT, MAGENT, PROJ'ELECT et FLU'BAT.

Mémoire technique détaillé avec planning prévisionnel.

M. Heurtebize demande si les architectes se sont déplacés au restaurant. M. le maire informe que seul M. Bouland s'est déplacé et a discuté avec le restaurateur.

Pour les raisons citées (mémoire technique détaillé, travaux déjà réalisés à la Bazoge-Montpinçon, planning prévisionnel, déplacement et prise de contact avec le restaurateur) le conseil décide de choisir M. Bouland.

à soumettre au vote pour autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier

Décision du Conseil : 0 contre, 0 abstention, 15 pour le choix de l'architecte M. Bouland.

02 – PERSONNEL COMMUNAL : Recrutement agents

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme CHEMINEAU Lauréna n'a pas souhaité renouveler son contrat de travail pour la rentrée scolaire 2021/2022 (reprise de ses études).

M. Le maire propose au Conseil Municipal de recruter deux agents :

- ✓ M^{me} COUSIN Gaëlle ménage de la mairie 2,00 h/semaine (centièmes)
- ✓ M^{me} HOUDOU Louise cantine/garderie/Alsh 27,87 h/semaine (centièmes)

M. le maire informe que le CV de Louise est à disposition. Pour des raisons de confidentialité, de turn-over dans l'équipe, nous préférons avoir une personne dédiée uniquement au ménage à la mairie.

Question de M. Heurtebize : comment compensez-vous les 2h de ménage en moins des agents communaux ?

Réponse : cela sera vu dans le point suivant Cf tableau.

Question sur la confidentialité : quelle différence faites-vous sur la confidentialité d'une personne habitant sur la Bazoge et un agent communal ?

Réponse : Ce n'est pas qu'une question de confidentialité, c'est un ensemble qui nous fait pencher pour ce choix. Il y a la confiance, le problème de turn-over dans l'équipe des agents, les agents communaux ont d'abord une fonction d'animateur et non d'agent de nettoyage à la base.

à soumettre au vote

Décision du Conseil : 0 contre, 0 abstention, 15 pour

03 – PERSONNEL COMMUNAL : Modification des horaires année scolaire 2021/2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau planning des agents pour l'année scolaire 2021/2022.

NOM	Prénom	Statut	Temps de travail		Variation
			2020/2021	2021/2022	
BOURILLON	Ludovic	Titulaire	35,00	35,00	0,00%
CHEMINEAU	Lauréna	contractuelle	28,02	0,00	-100,00%
CRESPO	Marie-Claire	Titulaire	0,00	0,00	0,00%
DE STEFANI	Isabelle	CDI	26,63	32,12	17,09%
DECAUX	Anne	contractuelle	35,00	35,00	0,00%
GUESNE	Christine	CDI	29,13	26,79	-8,73%
HAY	Aurélien	contractuel	34,83	33,95	-2,59%
HOUDOU	Louise	contractuelle	0,00	27,87	100,00%
LEGAY	Emmanuelle	titulaire	28,73	29,78	3,53%
			217,34	220,51	1,44%

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider les nouveaux horaires des agents communaux pour l'année scolaire 2021/2022.

Nous n'avons eu aucun retour des agents au niveau des horaires. Cela semble fonctionner.

Mme Crespo est en arrêt jusqu'en octobre. Cela changera sûrement quand elle reviendra.

à soumettre au vote

Décision du Conseil : 0 contre, 0 abstention, 15 pour

4 – PLUI/URBANISME : Réflexion nouvelle zone cimetière et réserve foncière

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mayenne Communauté va lancer deux procédures sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Modification du PLUi : procédure pour rectifier deux erreurs matérielles :

- ✓ La piscine du Grand Nord est située en zone A au lieu de
- ✓ Le magasin Aldi qui est située en zone A au lieu de ...

Révision du PLUI : procédure qui permet de modifier certains points sur le PLUI (pour application été 2022)

- ✓ Autorisation des piscines en zone A
- ✓ Augmentation de la surface des annexes en zone A
- ✓ Création d'abri d'animaux pour les non exploitants agricoles en zone A
- ✓ Autorisation de transformation d'un bâtiment agricole en zone A au lieu-dit « la Tesserie » (refusée dans un premier temps car l'exploitant était toujours en activité).
- ✓ Autorisation de transformation d'un bâtiment agricole en zone A au lieu-dit « le Mesnil » (exploitation non vendue et aucune consigne des propriétaires à l'époque)
- ✓ Création d'une nouvelle zone constructible près du garage Delépine (voir plan ci-dessous)
- ✓ Création d'une nouvelle zone UD pour le cimetière (voir plan ci-dessous)

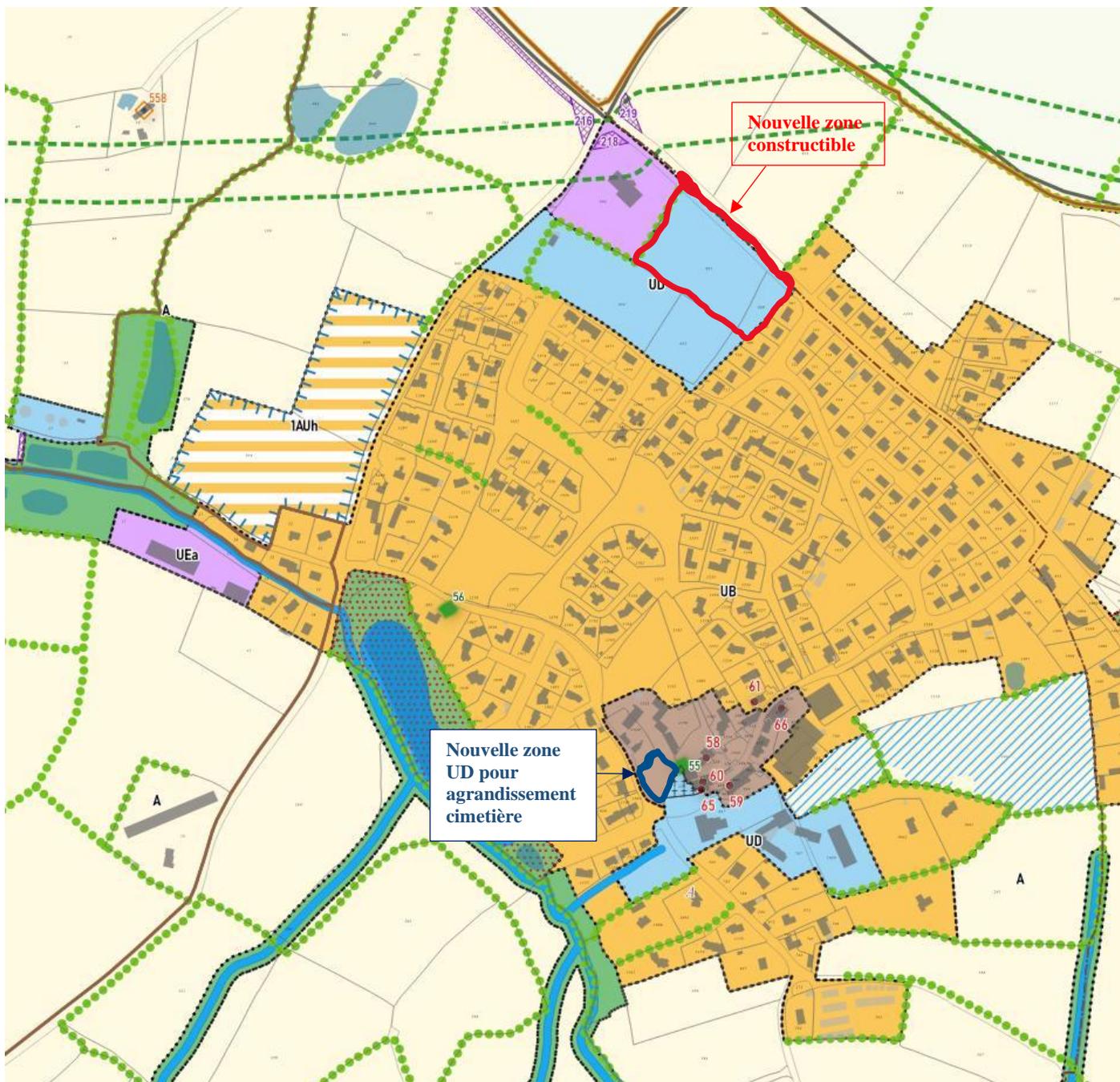
En ce qui concerne, le projet d'implantation du cimetière M. le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu un courrier de Maître CADET nous proposant d'acheter l'ensemble de la propriété de la famille ROCCA au prix de 150 000 € net vendeur.

M. le maire émet les propositions : soit mettre le cimetière dans la zone UD (réserve foncière en dessous du garage Delépine) mais problème de délocalisation, de coût, ... soit de le mettre dans la zone du propriétaire Rocca.

M. Heurtebize dit qu'il devait y avoir un projet d'achat de la propriété (sous enveloppe cachée).

La minorité trouve qu'il aurait été dommage de faire le cimetière à l'extérieur. Leur idée était de faire une extension derrière la mare de chez M. et Mme Lenfant (côté mairie).

M. le maire annonce qu'il faudra faire un achat de l'ensemble de la propriété Rocca et récupérer des fonds financiers en vendant la parcelle près du garage Delépine.



M2 environ

05- COMPTABILITE : Admission en non-valeur

M. le Maire présente au Conseil Municipal le bordereau de produits concernant l'année 2018.

Les sommes dont il s'agit n'ayant pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées, il convient pour régulariser la comptabilité, de les admettre en non-valeur.

Exercice 20184,00 €

TOTAL.....4,00 €

M. Thébaut annonce qu'il faudra faire un point tous les ans car ce sont des petites sommes qui datent de 2018.

A soumettre au vote pour admettre en non-valeur la somme de 4,00 €

Décision du Conseil : 0 contre, 0 abstention, 15 pour

06- COMPTABILITE : Commune – décision modificative n° 01-2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal les virements de crédits à effectuer sur le budget « commune »:

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
<i>Report budget Commune 2021</i>		604 736,66 €	724 274,25 €
<i>Décision modificative n° 01/2021</i>		2 753,41 €	2 653,41 €
60633	Fournitures de voirie	700,00 €	
611	Contrat prestations	1 200,00 €	
6184	Versement organisme formation	480,00 €	
6354	Droit d'enregistrement	432,00 €	
70311	Concession cimetièrè		2 100,00 €
74121	Dotation solidarité rurale		3 427,00 €
TOTAL DECISION MODIFICATIVE		2 812,00 €	5 527,00 €
TOTAL BUDGET APRES DECISION MODIFICATIVE		610 302,07 €	732 454,66 €
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES			
<i>Report budget Commune 2021</i>		924 800,50 €	924 800,50 €
<i>Décision modificative n° 01/2021</i>		- €	- €
2183-107	ECOLE - matériel de bureau & informatique	4 100,00 €	
2182-940	ATELIER MUNICIPAL - matériel transport	50,00 €	
2188-940	ATELIER MUNICIPAL - autres immo.	713,30 €	
2051-970	MAIRIE : concession droit similaire	4 012,80 €	
2183-970	MAIRIE : matériel de bureau	4 400,00 €	
2315-110	PLACE DE LA MAIRIE : travaux	2 949,50 €	
TOTAL DECISION MODIFICATIVE		- €	- €
TOTAL BUDGET APRES DECISION MODIFICATIVE		924 800,50 €	924 800,50 €

BP : 850 € - CA : 1 328,04 € (pots peinture voirie, gravillons aire de jeux)
 BP : 6 000 € - CA : 7 170,14 € (non prévu étude LCA la gourmandine et radon école)
 BP : 700 € - CA : 762 € (à prévoir formation AI PR + habilitation électrique BOULAND)
 BP : 0 € - CA : 431,76 € (carte grise nouveau camion)
 BP : 100 € - CA : 2 200 €
 BP : 54 666 € - CA : 58 093 €

BP : 15 900 € - CA : 20 000 € (école plan relance numérique)
 BP : 14 000 € - CA : 13 950 € (nouveau camion)
 BP : 5 000 € - CA : 4 286,70 € (nouvelle porte rideau)
 BP : 0 € - CA : 4 012,80 € (acquisition logiciel Cityviz)
 BP : 4 400 € - CA : 0 € (erreur imputation)
 BP : 300 000 € - CA : 0 € (pour équilibrer section - aucun travaux)

A soumettre au vote pour accepter les virements de crédits sur le budget commune

Décision du Conseil :

0 contre, 0 abstention, 15 pour

Délégations données à M. Le Maire

Droit de préemption urbain :

Le 09/08/2021 : la commune a renoncé à son droit de préemption sur la maison de M. GARY Sébastien située 04 rue Océane au profit de Mme MORIN Clothilde. Elle a été vendue au prix de 115 000 € TTC (hors frais)

Le 09/08/2021 : la commune a renoncé à son droit de préemption sur la maison de M. et Mme LECOURT Gaël située 14 rue Aventurine au profit de M. TETEDOUX Justin et Mme LORGERIE Delphine. Elle a été vendue au prix de 195 000 € TTC (hors frais)

Questions diverses / Pour information

Capteurs Co2 : M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons passé une commande groupée avec Mayenne Communauté pour l'achat de 7 capteurs au prix estimé de 88 € TTC + 7 € de frais de port soit un budget estimé de 623,00 € TTC.

Capteurs recommandés par l'inspection académique.

FOUILLET Lubin – stage : M. le Maire informe le Conseil Municipal que Lubin Fouillet (3^{ème} en MFR) réalisera un stage avec notre agent d'entretien Stéphane BOULAND pour une durée de 3 semaines.

- ✓ du 18/10/2021 au 22/10/2021,
- ✓ du 14/02/2022 au 18/02/2022,
- ✓ du 04/04/2022 au 08/04/2022.

INFOS indemnisation de Stéphane Gilet

Il peut intervenir pour des travaux sur la commune, il pourra être rémunéré sans dépasser le montant de 16000€/l'an. Quand les travaux sont urgents, la réactivité de Stéphane Gilet est appréciable car les devis pour petits travaux sont longs à recevoir, voire inexistantes.

Point refusé par la minorité par principe car il est conseiller-délégué.

Travaux : Une gouttière de la cantine a été cassée. Il peut s'agir d'un camion de livraison étant donné la hauteur. Par mesure de prévention, M. le maire demande de ne plus accepter les livraisons dans la cour de la cantine car cela peut s'avérer dangereux et pourrait se reproduire.

Heure de fin de séance	11h15
Date prochaine réunion	

